

TRAVAUX D'ENTRETIEN DU REVETEMENT DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS

SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINTE FOY TARENTOISE

MARCHE ACCORD CADRE

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES (Prix unitaire en lettre HT)	PRIX UNITAIRE (en chiffre HT)
1. GENERALITE		
1.1	<p><u>Installation de chantier :</u> Ce prix s'applique au forfait en fonction du montant des travaux et il rémunère : L'étude des travaux demandés afin de proposer une organisation de chantier garantissant la sécurité des ouvriers et des usagers des voiries et espaces publics, L'amenée du matériel sur la commune de Sainte foy tarentaise nécessaire à la réalisation des travaux depuis le dépôt de l'entreprise pour l'ensemble de la période d'intervention, La préparation du chantier (implantation, piquetage, clôture, signalisation) Le nettoyage du chantier et de ses abords pendant et en fin des travaux, Le repli du matériel depuis le chantier établie sur la commune de Sainte foy tarentaise jusqu'au dépôt de l'entreprise à la fin de la période d'intervention. le forfait</p>	
1.2	<p><u>Transfert d'installation de chantier sur la commune</u> le forfait</p>	
1.3	<p><u>Réalisation d'une circulation alternée :</u> Ce prix s'applique à la demi journée ou à la journée et il rémunère : Les démarches administratives pour obtenir les autorisations, La fourniture et la mise en place de la présignalisation réglementaire, La fourniture et la mise en place de deux personnes ou de 2 feux tricolores pour la gestion de l'alternat, La maintenance de l'installation</p>	
1.3.1	<p><u>Alternat manuel</u> La demi journée</p>	
1.3.2	<p><u>Alternat par feux tricolores</u> La journée</p>	
2. TRAVAUX DE REFECTION DE CHAUSSEE		
2.1	<p><u>Découpe des revêtements existants :</u> Ce prix s'applique au mètre linéaire et il rémunère : Le piquetage de la ligne de coupe, La découpe du revêtement (béton bitumineux, grave bitume ou grave émulsion) à la scie ou à la bêche pneumatique afin que la ligne de découpe soit rectiligne ou courbe et quelle que soit l'épaisseur. Le mètre linéaire</p>	
2.2	<p><u>Démolition des revêtements existants :</u> Ce prix s'applique au mètre carré et il rémunère : Le décapage du revêtement sur l'ensemble de sa hauteur suivant le type de voirie, Le chargement des croûtes d'enrobés sur camion, L'évacuation des déblais et le traitement dans un centre agréé.</p>	
2.2.1	<p><u>Pour une surface <100 m2</u></p>	

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES (Prix unitaire en lettre HT)	PRIX UNITAIRE (en chiffre HT)
2.2.2	<p>Le mètre carré</p> <p><u>Pour une surface >100 m2</u> Le mètre carré</p> <p>2.3 <u>Fraisage ou rabotage du revêtement de chaussée :</u> <u>Fraisage ou rabotage du revêtement de chaussée :</u> Ce prix s'applique au mètre carré et il rémunère : Le piquetage de la zone à fraiser ou à raboter, Le fraisage ou rabotage du revêtement (béton bitumineux, grave bitume ou grave émulsion) Le chargement du fraisât ou rabotage sur camion, L'évacuation des déblais à la décharge de l'entreprise ou zone de traitement Le mètre carré</p> <p>2.3.1 Pour une surface < 100m2 Le mètre carré</p> <p>2.3.2 Pour une surface de 101 à 500 m2 Le mètre carré</p> <p>2.3.3 Pour une surface > 501 m2 Le mètre carré</p> <p>2.3.4 <u>Plus value pour rabotage en supprofondeur (sup à 6 cm).</u> Le mètre carré</p> <p>2.3.4 <u>Plus value pour terrain rocheux</u> Le mètre carré</p>	
2.3.5	<p><u>Plus value pour terrassement en ruelles</u> Il rémunère le terrassement d'un mètre carré de chaussée avec évacuation et le traitement dans un centre agréé exécuté avec de petits engins ou à la mains. Le mètre carré</p> <p>2.3.6 <u>Remblaiement;</u> Le mètre carré</p> <p>2.3.7 <u>Plus value pour l'évacuation et le traitement dans un centre agréé des déblais.</u> La tonne</p> <p>2.5 <u>Pose d'un géotextile anti contaminant :</u> Ce prix s'applique au mètre carré et il rémunère : La fourniture, le transport, le déroulage et la pose d'une nappe géotextile anticontaminante, type BIDIM U 34 ou équivalent, La découpe autour des ouvrage, Le mètre carré</p> <p>2.6 <u>Réfection de tranchée</u> Ce prix s'applique au mètre carré et il rémunère: les travaux de réfection de tranchée y compris les fournitures et mise en œuvre, toutes sujestions soit: *Pré découpage à la scie *Terrassementdur 7 cmde profondeur avec évacuation des déblais *Fourniture,transport et mise en œuvre d'enrobés à raison de 150 kg/m2 *Encollage des joints au bitume chaud Le mètre carré</p>	

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES (Prix unitaire en lettre HT)	PRIX UNITAIRE (en chiffre HT)
<u>3 . VOIRIE MATERIAUX GNT</u>		
3.1	<u>Fourniture,transport et mise en œuvre de tout venant 0/80 à la niveleuse sur 30 cm</u> le mètre carré	
3.2	<u>Fourniture, transport et mise en œuvre manuelle de tout venant 0/80 sur 20 cm</u> Le mètre carré	
3.3	<u>Fourniture, transport et mise en œuvre manuelle en tranchée de tout venant 0/80</u> Le mètre carré	
3.4	<u>Fourniture, transport et mise en œuvre manuelle de matériaux drainant 40/80</u> le mètre carré	
3.5	<u>Fourniture, transport et mise en œuvre de 0/20 à raison de 50l/m2 à la niveleuse</u>	
3.5.1	Pour une surface inférieure à 20m2 Le mètre carré	
3.5.2	Pour une surface comprise entre 20 et 60m2 le mètre carré	
3.5.3	Pour une surface supérieure à 60m2 le mètre carré	
3.6	<u>Fourniture, transport et mise en œuvre manuelle de 0/20 à raison de 50l/m2</u>	
3.6.1	Pour une surface inférieure à 20m2 Le mètre carré	
3.6.2	Pour une surface comprise entre 20 et 60m2 Le mètre carré	
3.6.3	Pour une surface supérieure à 60m2 Le mètre carré	
3.7	<u>Grave émulsion</u>	
	Ce prix s'applique a la tonne et il rémunère : Le délimitation des accotements, Le balayage de la chaussée existante, La protection des ouvrages existants La réalisation d'une couche d'accrochage, La fourniture à pied d'œuvre de la grave émulsion en 0/10, 0/14, 0/20 pour une épaisseur moyenne de 8 cm, Le chargement et le transport , Le déchargement, la mise en œuvre et le réglage au finisseur ou à la niveleuse, Le compactage, La réalisation d'un enduit de surface, Le nettoyage des abords et des ouvrages existants. La tonne	
3.7.1	Pour une quantité inférieure à 50T La tonne	
3.7.2	Pour une quantité comprise entre 50T et 200T La tonne	
3.7.3	Pour une quantité supérieure à 200T La tonne	
3.7.4	<u>Plus value pour mise en œuvre manuelle de Grave Emulsion:</u> Le mètre carré	

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES (Prix unitaire en lettre HT)	PRIX UNITAIRE (en chiffre HT)
3.8	<p><u>Couche d'imprégnation :</u> Ce prix s'applique au mètre carré et il rémunère : La protection des ouvrages existants La fourniture de l'émulsion de bitume dosée à 65%, L'application de l'émulsion de bitume à raison de 1,5kg/m², Le nettoyage des abords et des ouvrages existants. Le mètre carré</p>	
3.9	<p><u>Grave bitume 0/14</u> Ce prix s'applique à la tonne et il rémunère : La fourniture des matériaux, toutes redevances comprises, Le chargement et le transport , La protection des ouvrages existants La mise en œuvre mécanique au finisseur, par couche de 10 cm Le compactage soigné au cylindre mixte, Le nettoyage des abords et des ouvrages existants. La tonne</p>	
3.9.1	<p>Pour une quantité inférieure à 50T La tonne</p>	
3.9.2	<p>Pour une quantité comprise entre 50T et 200T La tonne</p>	
3.9.3	<p>Pour une quantité supérieure à 200 T La tonne</p>	
2.9.4	<p><u>Plus value pour mise en œuvre manuelle de Grave-Bitume :</u> la mise en œuvre manuelle d'un mètre carré de G.B. Le mètre carré</p>	
2.9.5	<p><u>Couche d'accrochage classique</u> Ce prix s'applique au mètre carré et il rémunère : La protection des ouvrages existants La fourniture de l'émulsion de bitume dosée à 65%, L'application de l'émulsion de bitume à raison de 0,7kg/m², Le nettoyage des abords et des ouvrages existants. Le mètre carré</p>	
3.10	<p><u>Couches de roulements en Béton Bitumineux 0/10 sur 6 cm d'épaisseur moyenne :</u> Ce prix s'applique à la tonne et il rémunère : La protection des ouvrages existants La fourniture du béton bitumineux 0/10 ,0/14 La mise en œuvre au finisseur en section droite ou courbée, La mise en œuvre manuelle aux endroits inaccessibles au finisseur, Le réglage des pentes et des dévers, L'atelier de compactage composé d'un compacteur à pneus et d'un tandem à bille, Le nettoyage, après mise en œuvre des enrobés, des abords et des ouvrages existants, Les raccordements sur les voiries adjacentes et les entrées particulières au bitume pur, Les sujétions de travaux manuels au niveau des ouvrages hydrauliques de bordures de trottoirs des murets et raccordement d'accès.</p>	
3.10.1	<p><u>pour un tonnage compris entre 0 et 100 T</u> La tonne</p>	
3.10.2	<p><u>pour un tonnage compris entre 101 et 200 T</u> La tonne</p>	

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES (Prix unitaire en lettre HT)	PRIX UNITAIRE (en chiffre HT)
3.10.3	pour un tonnage compris entre 201 et 500 T la tonne	
3.10.4	pour un tonnage supérieur à 500 T La tonne	
3.11	Plus value pour mise en œuvre à la main de Béton Bitumineux La mise en œuvre manuelle d'un mètre carré de BB 0/10 ou 0/14 Le mètre carré	
3.12	Plus value pour fourniture de Béton Bitumineux de couleur rouge La mise en œuvre d'un mètre carré de BB 0/10 couleur rouge Le mètre carré	
3.13	Monocouche à l'émulsion de bitume : Ce prix s'applique au mètre carré et il rémunère : La fourniture et le transport , Le nettoyage préalable des surfaces à revêtir, La protection des bordures de trottoirs, murets, tampons etc., de façon à empêcher toute introduction d'émulsion dans les réseaux, Le nettoyage, après mise en œuvre de l'enduit, des abords et des ouvrages existants, toutes prestations de main d'œuvre ou de matériel.	
3.13.1	pour une surface comprise entre 0 et 100 m ² Le mètre carré	
3.13.2	pour une surface comprise entre 100 et 500 m ² Le mètre carré	
3.13.3	pour une surface supérieure à 500 m ² Le mètre carré	
3.14	Bicouche à l'émulsion de bitume : Ce prix s'applique au mètre carré et il rémunère : La fourniture et le transport, mise en œuvre et cylindrage Le nettoyage préalable des surfaces à revêtir, La protection des bordures de trottoirs, murets, tampons etc., de façon à empêcher toute introduction d'émulsion dans les réseaux, Le nettoyage, après mise en œuvre de l'enduit, des abords et des ouvrages existants, toutes prestations de main d'œuvre ou de matériel.	
3.14.1	pour une surface comprise entre 0 et 50 m ² Le mètre carré	
3.14.2	pour une surface comprise entre 50 et 100m ² Le mètre carré	
3.14.3	pour une surface comprise entre 100 et 500 m ² Le mètre carré	
3.14.4	pour une surface supérieure à 500 m ² Le mètre carré	

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES (Prix unitaire en lettre HT)	PRIX UNITAIRE (en chiffre HT)
3.15	Reprise des nids de poule	
3.15.1	<u>Reprise des nids de poule avec béton bitumineux à chaud</u> Ce prix s'applique à la tonne et il rémunère : La fourniture de béton bitumineux 0/6 chaud, La mise en œuvre du béton bitumineux, Le compactage à la dame vibrante. La tonne	
3.15.2	<u>Fourniture d'enrobé à froid avec transport camion 6*4 sur site de Planjo</u> La tonne	
3.16	Cunette en béton bitumineux : Ce prix s'applique au mètre linéaire et il rémunère : Le décapage des revêtements existant sur une largeur de 1m et une hauteur de 30 cm, L'évacuation des déblais et le traitement dans un centre agréé. Le réglage et compactage du fond de forme, Le reprofilage en semi concassé 0/20 à raison de 50l au m ² , Le réglage et compactage du reprofilage en concassé de 0/20, La réalisation d'une couche d'imprégnation entre le 0/20 et le BB, La fourniture et la mise en œuvre de béton bitumineux 0/10 à raison de 150kg/m ² , Le collage des deux bords du caniveau au bitume pur. Le mètre linéaire	
3.17	Réfection chemin d'alpage procédé à la chaux Le mètre carré	
3.17.1	<u>Pour une surface comprise entre 0 et 100 m²</u> Le mètre carré	
3.17.2	<u>Pour une surface comprise entre 100 et 500 m²</u> Le mètre carré	
3.17.3	<u>Pour une surface supérieure à 500 m²</u> Le mètre carré	
4. TRAVAUX DIVERS		
4.1	Mise à niveau de bouches à clefs Ce prix rémunère: *Les fouilles pour le dégagement de la bouche à clef, *La mise à la cote de la bouche à clef, *La finition autour de la bouche à clef suivant la nature du terrain L'unité	
4.2	Mise à niveau des regards visitables Ce prix rémunère: *Les fouilles pour dégagement du regard *La dépose soignée ou le remplacement si nécessaire du cadre de réduction, *La dépose ou fourniture des réhaussements nécessaires, *La mise à niveau définitive de la grille ou du tampon de fermeture après réalisation des revêtements de sol L'unité	
4.3	Mise à niveau des chambres de téléphone Ce prix rémunère: *Les fouilles pour dégagement de la chambre, *La dépose soignée ou le remplacement de la réhausse si nécessaire, *La dépose ou fourniture d'une ou des réhaussements supplémentaires, *La mise à niveau définitive du tampon *La finition autour du tampon suivant la nature du terrain L'unité	
4.4	Mise à niveau de grille d'assainissement Ce prix rémunère: *Les fouilles pour dégagement du regard,	

